

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

Décret n° 2003 - 234 du 22 Août 2003  
portant ratification d'un accord de financement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution;  
Vu la loi n° 23 - 2003 du 22 Août 2003 autorisant la ratification d'un accord de financement de développement ;  
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article unique :** Est ratifié l'accord de financement de développement relatif au projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés signé le 28 juin 2003 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement.

L'accord dont s'agit est annexé au présent décret.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2003

**Denis SASSOU N'GUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

**Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie,

**Redolphe ADADA**